



SCI et liquidation judiciaire

Par **scorpion66**, le **08/04/2019** à **12:02**

Bonjour, mon époux possédait une société qui suite à un redressement fiscal a été placée en liquidation judiciaire. Le liquidateur judiciaire m'avait alors dit qu'il n'y avait aucune dette par mail à mon avocat. Maintenant il a plusieurs dettes et une somme avait mise en séquestre auprès d'un notaire,, nous vendons la maison. Le liquidateur judiciaire m'a fait part que la vente était caduque car mon époux ne pouvait pas signer, il ne s'oppose pas à cette vente sous la condition qu'il récupère la somme sous séquestre dans sa totalité et le surplus de la vente de la maison. Je suis donc laissée car je ne gagne rien de ce fait au contraire je perds beaucoup (credits etc...) Mon époux possède une sci n'y a -t-il pas moyen de saisir cette dernière ou sa part pour combler ses dettes afin de ne pas me léser dans un fait ou je n'y suis strictement pour rien. Merci de votre réponse